# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 8.1

#### VŒUX ET MOTIONS

**MOTION RELATIVE AU PROJET DE LGV**

**PARIS-ORLEANS-CLERMONT-LYON**

**SUITE AUX ETUDES COMPLEMENTAIRES**

**ET A LA CONCERTATION ORGANISEE EN 2012/2013**

Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

**"**Suite au débat public sur le projet de Ligne à Grande Vitesse POCL qui s’est tenu du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012, l’Etat a décidé d’engager des études complémentaires pour définir, dans le cadre d’une concertation avec tous les acteurs, un scénario amélioré sur la base des scénarios Ouest et Médian, dans leur variante Roanne.

Pour tous les territoires concernés, l’intérêt pour la LGV POCL perdure car les deux scénarios restant en lice répondent à la double ambition du projet qui est d’améliorer l’accessibilité des territoires du Centre de la France et de garantir une offre ferroviaire performante pour les déplacements entre le Nord et le Sud de la France et de l’Europe.

Au-delà du lobby en faveur d’un scénario, l’objectif reste d’obtenir la réalisation d’un projet d’intérêt général qui concernera plus de 17 millions d’habitants.

**Aujourd’hui, pour que le projet puisse aboutir, il devra impérativement remplir deux conditions : parvenir à équilibrer son exploitation et prendre le mieux en compte les enjeux environnementaux.**

Le scénario Médian satisfait parfaitement à ces deux conditions :

* **c’est celui qui parvient le mieux à équilibrer son exploitation :**
  + avec un tracé plus court de 45 km par rapport au tracé Ouest et un coût d’exploitation moindre ;
  + qui permet un gain de temps de 10 mn par rapport à l’itinéraire actuel (1h45 vs 1h55) ;
  + avec pour conséquence un million de voyageurs supplémentaires par an ;
  + et donc un potentiel d’autofinancement supérieur de plus de 1 milliard d’euros par rapport au scénario Ouest, ce qui diminuerait d’autant le besoin de financement public.
* **c’est celui qui prend le mieux en compte les enjeux environnementaux et présente le moins de points durs environnementaux :** 
  + il évite notamment les zones urbanisées et les zones d’activités d’Orléans et de Bourges ;
  + il évite la Sologne, plus grande zone Natura 2000 d’Europe et répond ainsi à la dimension législative européenne en matière de protection des zones sensibles.

Par ailleurs, l’intérêt premier de POCL est de garder sa caractéristique de Grande Vitesse tout en irriguant les territoires.

Dans cette perspective, le tracé Médian s’inscrit en parfaite complémentarité des lignes existantes en offrant un réseau ferroviaire compétitif qui permet à POCL et aux réseaux TER de fonctionner sans être tributaires les uns des autres et d’apporter ainsi un service de qualité à l’ensemble des usagers.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

1. **se prononce en faveur du tracé Médian ;**
2. **demande à l'Etat de veiller au respect du calendrier de réalisation du projet et pour ce faire, de choisir le scénario Médian d'ici la fin de l'année 2014.**